

Formulaire FO/C: déclaration définitive des emballages perdus

A remplir par l'adhérent qui est responsable d'emballages industriels de type C. Dans le cas de produits qui ne sont ni emballés par un RE/A, ni importés par un RE/B, le déballeur de produits importés. A renvoyer à VAL-I-PAC au plus tard pour le **28 février 2010**.

Année de référence: 2009	Numéro d'adhésion:		
Matériau d'emballage	Emballages primaires de produits dangereux ⁽¹⁾	Autres emballages de produits non-dangereux	Poids total de tous les emballages (tonnes)
Papier / carton recyclable			
Métal recyclable			
Bois recyclable			
Verre recyclable			
Autres fibres naturelles recyclables			
Plastique recyclable			
Plastique recycl. secteur construction ⁽¹⁾⁽²⁾			
Autres recyclables			
Papier / carton non-recyclable ⁽¹⁾			
Bois non-recyclable ⁽¹⁾			
Plastique non-recyclable ⁽¹⁾			
Verre non-recyclable ⁽¹⁾			
Autres non-recyclables ⁽¹⁾			
TOTAL			
Nom et signature du responsable du dossier			

version 11/2009

Les données relatives aux quantités d'emballages industriels concernent les 12 mois de l'année 2009.

Les emballages réutilisables doivent être mentionnés sur le formulaire R/C.

Le formulaire doit être certifié conformément à la procédure de certification décrite dans la note explicative.

⁽¹⁾ Consultez la "Note explicative à la déclaration".

⁽²⁾ Il s'agit de tous les films, housses et sacs en plastique de produits destinés au secteur de la construction.

Tous les documents sont disponibles sur notre site internet www.valipac.be dans la section "Infos pour les adhérents".